

Bpifrance, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et l'ADEME, renforce ses outils de financement pour accélérer le développement de la filière méthanisation

Paris, le 7 décembre 2020 – Bpifrance renforce son dispositif de financement à destination des porteurs de projets de la filière méthanisation, avec le prêt méthanisation agricole et le prêt méthanisation injection. Sans prise de garantie sur l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant, ces prêts visent à faciliter le bouclage des tours de table financiers en prenant notamment en charge les investissements matériels à faible valeur de gage, les dépenses diverses, les études et les besoins en fonds de roulement liés au démarrage des projets.

La méthanisation contribue aux objectifs de la transition énergétique, à savoir le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement d'une économie circulaire avec la valorisation des digestats issus de la méthanisation dans l'agriculture.

Afin d'accélérer le développement de la filière méthanisation en France, Bpifrance propose deux dispositifs de prêts sans suretés complémentaires, afin de financer les porteurs de projet :

- Le Prêt Méthanisation Agricole, mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture,
- Le Prêt Méthanisation Injection, mis en œuvre en partenariat avec l'ADEME.

Lancé en 2019, le prêt méthanisation agricole s'adresse aux agriculteurs qui, seuls ou en groupe, souhaitent mettre en œuvre une unité de méthanisation agricole répondant aux objectifs agro-écologiques du plan « Énergie Méthanisation Autonomie Azote ». Ciblant principalement les installations de cogénération et de petite injection à son lancement, le dispositif finance également depuis mars 2020 les installations de méthanisation avec injection dans le réseau de gaz dont la puissance installée est inférieure à 125 Nm³/h. Réalisé en cofinancement avec un ou plusieurs partenaires bancaires, son montant est compris entre 100 000 et 500 000 euros. Il est proposé sur une durée de 12 ans maximum, dont un différé d'amortissement en capital de 2 ans. Ce prêt s'inscrit dans le cadre du volet agricole du Grand Plan d'Investissement et a pour ambition d'accompagner la réalisation de 400 nouveaux projets dans les 5 prochaines années, pour un montant total de financement d'environ 100 M€.

Pour compléter cette offre, et assurer le financement des projets de méthanisation avec injection dans le réseau de gaz d'une puissance installée supérieure à 125 Nm³/h, Bpifrance lance également, en partenariat avec l'ADEME, un prêt méthanisation injection. En complément de son plan de financement et en partenariat avec un ou plusieurs acteurs bancaires, la société projet peut bénéficier d'un prêt d'un montant compris entre 300 000 et 1 000 000 d'euros, sur une durée de 12 ans maximum dont 2 ans de différé d'amortissement en capital. Le projet devra respecter des critères agro-environnementaux exemplaires. Ce prêt a pour ambition d'accompagner la réalisation d'une centaine de projets, pour un montant total de financement de 75 M€.

Contacts presse :

Bpifrance

Laure Schlagdenhauffen

Tél. : 01 41 79 85 38

laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

Ademe

Service Presse

Tél : 01 58 47 81 28

ademepresse@havas.com



A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe